

Laïcité, blocage ici et évolution ailleurs



Nous avons eu connaissance d'une intervention faite par Michel Seelig sur les dispositions concernant l'application des lois de la République en matière de laïcité en Alsace Moselle et Saint-Pierre et Miquelon. On peut retrouver l'intégralité du texte sur le site <http://www.debatslaiques.fr/>

La situation dans ces territoires, résultat de leur histoire, est telle que la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat ne s'y applique pas. C'est le régime du Concordat qui subsiste. Ainsi les prêtres et les pasteurs sont payés avec l'argent public. Les communes doivent participer au financement des activités des paroisses et l'instruction religieuse est prise en charge par l'Education Nationale.

Evidemment malgré quelques timides changements on est resté dans un système anachronique qui ne tient pas compte des changements nécessaires dans un pays laïque. A ce propos nous rappelons une formule qu'avait lancée Lénine « Qui veut le pape paie le pape » qui nous paraît respectueuse de ceux qui ne sollicitent pas les services de la religion.

Pour ce qui est des convictions religieuses c'est une affaire strictement privée et l'Ecole publique n'a pas à s'en mêler. Certes l'enseignement religieux n'est plus qu'une option et il n'est plus nécessaire de formuler une demande de dispense pour y échapper. Les chiffres font d'ailleurs état d'une désaffection des élèves pour cette discipline : 50 % en primaire, 20 % en collège et 10 % en lycée.

Dans le Grand-Duché du Luxembourg où les dispositions réglementaires sont du même ordre que dans l'Alsace Moselle voisine la situation a sensiblement évolué et selon Michel Seelig la France pourrait prendre modèle sur ce pays qui se dégage de l'héritage du Concordat..

Ceci étant faire en sorte que la laïcité soit respectée sur tout le territoire national, un objectif auquel nous souscrivons, ne résoudra pas la crise socio-économique à laquelle nous sommes confrontés. On ne peut pas invoquer le respect de la laïcité comme étant la formule incantatoire qui résoudrait les problèmes sociaux que nous vivons.

Se pose en fait la question des limites d'un système dont le maintien est source des désordres et des injustices que sa logique génère avec y compris, pour parachever nos malheurs le risque de guerre généralisée qui nous menace.

Ce n'est pas faire diversion par rapport à ce qui est posé, c'est replacer la situation, qu'il faut débloquent, en Alsace Moselle et à Saint-Pierre et Miquelon, au niveau que cela peut avoir sur l'amélioration de nos conditions de vie. Le respect de la laïcité, valeur à laquelle nous souscrivons, ne doit pas conduire à faire l'impasse sur la rupture franche et décisive qui s'impose pour notre société. C'est cela qui est fondamental dans le contexte actuel !

Jacques Cros